



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Mieux respirer
c'est ça l'idée !
AGIR POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Chauffage au bois
Pour un chauffage individuel au bois plus performant

AGGLOMÉRATION LYONNAISE ET SES ENVIRONS



LE CHAUFFAGE INDIVIDUEL AU BOIS ÉMET-IL DES POLLUANTS DANS L'AIR ?

Tout en étant la 1^{re} énergie renouvelable en France (20 %), ces appareils de chauffage peuvent représenter en période hivernale jusqu'à 70 % des émissions de particules fines (PM2,5) sur l'agglomération lyonnaise.

Y-A-T-IL UNE RÉGLEMENTATION LOCALE POUR LE CHAUFFAGE AU BOIS DANS L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE ET SES ENVIRONS ?

Oui, pour améliorer la qualité de l'air l'utilisation des appareils de chauffage au bois à foyer ouvert est interdite sur toute la Métropole de Lyon depuis avril 2023.

Sur l'ensemble des collectivités listées dans le tableau ci-après, seule l'installation d'un appareil de chauffage au bois labellisé « flamme verte » ou équivalent est autorisée.

- LE -
SAVIEZ
-VOUS



Qu'est qu'un appareil performant ?

C'est un appareil labellisé « flamme verte » ou présentant des caractéristiques équivalentes, qui permet un meilleur confort thermique, à moindre coût et 10 fois moins polluant.

POURQUOI CHOISIR UN APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS PERFORMANT ?

Les appareils à foyer ouvert sont les principaux émetteurs. Ils ont également un très faible rendement, avec moins de 15 % de la chaleur produite qui est transmise dans la pièce. Bien utilisé, un chauffage au bois performant émet jusqu'à 10 fois moins de particules fines qu'un appareil classique, tout en améliorant votre confort et en consommant moins de combustible.



SI MON APPAREIL N'EST PAS PERFORMANT (DATANT D'AVANT 2002) OU EST UN FOYER OUVERT, COMMENT LE CHANGER ? EXISTE-T-IL DES AIDES ?

En fonction de votre lieu d'habitation, contactez un conseiller énergie de votre agence locale de l'énergie, il vous orientera vers les dispositifs d'aides adaptés à votre situation :

| Lieu d'habitation | Agence de l'énergie | Contacts |
|--|---------------------|---|
| Métropole de Lyon | ALEC Métropole | https://www.alec-lyon.org/ 04 37 48 25 90 |
| Communautés de communes du Pays de l'Ozon, de l'Est lyonnais, de la Vallée du Garon, Vienne Condrieu agglomération (communes du Rhône) | ALTE 69 | https://www.alte69.org/fr/ 04 37 48 25 90 |
| Communauté de communes de Miribel et du Plateau, communauté de communes de la Côtière à Montluel | SPL ALEC Ain | https://www.alec01.fr/ 04 74 45 16 46 info@alec-ain.fr |
| Vienne Condrieu agglomération (communes de l'Isère), Communautés de communes entre Bièvre et Rhône, Lyon St-Exupéry en Dauphiné | AGEDEN 38 | https://www.infoenergie38.org/ 04 76 14 00 10 |

- LE -
SAVIEZ
-VOUS



Certaines collectivités peuvent vous aider jusqu'à **3 000 €** sous conditions de revenus.

Cette subvention est cumulable avec les différentes aides à la rénovation énergétique proposées par l'État telles que MaPrimeRénov, Ma PrimeRénov Sérénité, ou les certificats d'économie d'énergie. Plus d'informations sur les aides <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N321>



COMMENT BIEN UTILISER MON APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS ?

A - Il faut faire entretenir (nettoyer) votre appareil et faire ramoner son conduit de cheminée au moins une fois par an (2 fois sont recommandées).

B - Il faut utiliser un bois de qualité en suivant les conseils de l'**ADEME** ci-dessous.

C - Il faut s'assurer que la combustion soit optimale en respectant les conseils donnés par l'**ADEME** sur la page suivante.

3 CONSEILS POUR UN BOIS DE QUALITÉ

Des bûches sèches

Si le taux d'humidité est :

- ▶ > 23 % (bûches fraîchement coupées) : les faire sécher 18 mois avant utilisation,
- ▶ < 23 % (bûches achetées déjà sèches) : veiller à les stocker à l'abri de l'humidité.

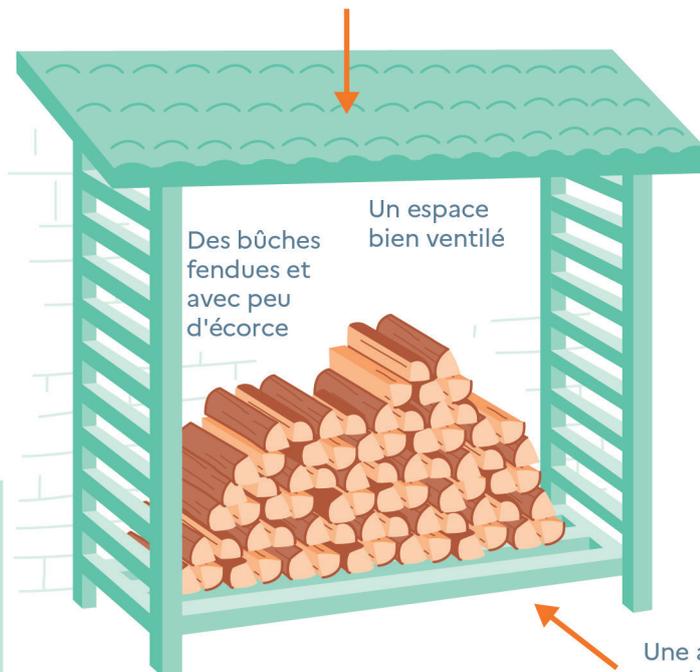
💡 Rentrer les bûches 48h avant de les utiliser pour parfaire le séchage.

Un bois bien séché, c'est :

- plus de chaleur produite et donc plus de confort,
- moins de bois consommé pour se chauffer, et donc des économies,
- un allumage plus facile et sans fumée,
- un appareil et un conduit de fumée qui s'encrassent moins vite,
- une meilleure combustion et donc moins de particules polluantes dans l'atmosphère.

Un stockage à l'abri de l'humidité

Un abri couvert, idéalement contre un mur



Les bois à privilégier

- ▶ Issus de feuillus durs : chêne, hêtre, charme... (les bois tendres de bouleau ou de peuplier sont plutôt à utiliser à l'allumage),
- ▶ ni traités, ni peints, ni souillés,
- ▶ de préférence porteurs d'un label de qualité.

Pour les bûches

Pour les granulés



3 CONSEILS POUR UNE COMBUSTION OPTIMALE

➤ plus de
chaleur et
de confort

➤ moins
de bois
consommé

➤ moins
d'émissions
polluantes

Une cheminée ouverte
n'est pas un bon moyen
de chauffage et pollue

Seulement 15 % de la chaleur
du feu est transmise dans la
pièce alors que pour un poêle
récent performant, c'est au
minimum 75 %.

Un allumage par le haut

- ▶ Des bûches empilées
du plus gros au plus
petit diamètre
et bien espacées
pour que l'air circule.
- ▶ Sur le dessus :
du bois de cagette
en peuplier et/ou
un allume-feu sans
produit pétrolier
(ex : laine de bois).

Pourquoi allumer le feu par le haut ?

Les fumées générées
par la combustion sont
captées et consommées
par les flammes qui les
surplombent. Ce type
d'allumage est moins
polluant, plus efficace
et plus économique
que la méthode
traditionnelle.

Un chargement régulier

Ajouter du bois quand les
braises sont encore vives
sans surcharger le foyer,
y compris à l'allumage.

Un tirage maîtrisé

- ▶ Ouvrir toutes les entrées d'air à l'allumage
ou lors du rechargement,
- ▶ réduire les entrées d'air quand le feu a bien
pris, sans jamais les fermer complètement.



Une vitre encrassée signale une mauvaise
combustion : ouvrir les entrées d'air.

DES POINTS ESSENTIELS À NE PAS OUBLIER !

1 Bien respecter les instructions de la notice de l'appareil pour en tirer le meilleur parti : calibre des bûches, chargement, réglage du tirage, entretien...

2 Bien entretenir son installation en la nettoyant, en vidant souvent le cendrier. Confier à un professionnel une fois par an la vérification des joints et de l'état du brûleur.

3 Veiller au ramonage de la cheminée au moins 1 fois par an (1 mm de suie dans le conduit = 10 % de bois consommé en plus !) et éviter les bûches de ramonage, polluantes et inefficaces.

4 Remplacer son vieux appareil de chauffage ou sa cheminée ouverte par un appareil performant, labellisé « Flamme verte », en veillant à ne pas le surdimensionner. Des aides existent pour les appareils installés par un professionnel RGE.

POUR ALLER PLUS LOIN

Découvrez les aides disponibles
et faites-vous accompagner gratuitement sur :



france-renov.gouv.fr

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appelé

Tuto de l'ADEME « Comment bien se chauffer au bois ? »
Guide de l'ADEME « Adopter le chauffage au bois »